

COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE

C'est un organisme disciplinaire interne à la Ligue de Pétanque et de Jeu Provençal, qui peut être amené à statuer, lorsqu'il est saisi par son Président de Ligue :

1°- en première instance :

- pour tout incident survenu lors des championnats de ligue, des concours régionaux et des compétitions organisées par la ligue (stage, sélections , rencontres...)
- tout jeu d'argent sous toutes ses formes dans l'enceinte d'une compétition officielle ou au cours de celle-ci. Achat d'une partie en compétition. Indélicatesse (vol, détournement de fonds, écrits, paroles ou comportement de nature à nuire à la Fédération , aux ligues et comités, ou porter atteinte au bon renom de la pétanque et ses dirigeants) commises par un membre de CDD composant la ligue,
- Coups et blessures avec arrêt de travail de 5 jours minimum (constaté par certificat médical)
- Infractions aux règlements commis par les arbitres départementaux et de ligue ainsi que les BF2
- Infractions couvrant plusieurs comités d'une même ligue

2°- en appel

Pour les affaires jugées en première instance par les commissions disciplinaires des comités départementaux composant la ligue dont ils dépendent.

Cette commission pour statuer légalement doit être composée de 3 à 5 membres dont un nombre de membres extérieurs supérieur au nombre de représentants du comité directeur de la Ligue.

Les débats sont publics sauf décision du Président, liée à des problème d'ordre public ou de respect de la vie privée .

Celle de la Ligue des Pays de la Loire, pour son bon fonctionnement est composée de 7 membres :

- trois siègent au comité directeur de la Ligue : Daniel GUILBAULT (représentant du CD 49), Gabriel LABROUSSE (du CD 85) et Jean-François MARZAT (du CD 72)
- les quatre autres sont des membres extérieurs : GRIMAUULT Michel (du CD 49), LEBRETON Yvon (du CD 44), MELIN Pascal (du CD 53) et PHILIPPE Francis (du CD 72).

GUILBAULT Daniel en assure la présidence et GRIMAUULT Michel en est le secrétaire-rapporteur.